

CONTRAT D'AUTEUR

Éducation et francophonie (ci-après appelé la revue) obtient et détient le droit d'auteur sur le contenu de ses publications. Afin de clarifier les droits de l'auteur et ceux de la revue, et pour s'assurer que les parties soient protégées, la revue exige qu'un auteur lui cède les droits de son article avant sa publication.

En considération de cette cession, la revue s'engage à publier dans un prochain numéro l'article intitulé :

(Titre de l'article)

1. J'atteste par la présente que je possède tous les droits de l'article susmentionné et que je ne les ai cédés d'aucune manière.
2. J'atteste que j'ai obtenu la permission écrite de me servir de tout autre matériel ayant des droits et que j'ai inclus dans le présent article.
3. J'atteste que le présent article respecte les exigences d'un protocole de conduite responsable de recherche scientifique.
4. Par la présente, je transfère et cède à la revue tous les droits au présent article, y compris le copyright et le droit d'autoriser sa reproduction, sa traduction et sa publication sous forme électronique et imprimée.
5. J'accepte que la revue m'abonne à son infolettre, sachant que je suis libre de me désabonner en tout temps.
6. [La revue] reconnaît que le chercheur est autorisé à archiver une copie électronique du manuscrit final et évalué par des pairs dans (nom du dépôt) :

Le manuscrit archivé dans ce dépôt pourra être offert en libre accès 12 mois après la date officielle de sa publication dans la revue.

(Nom de l'auteur)	
(Courriel)	
(Signature)	(Date)

Veillez retourner à Natalie Tremblay, éditrice (tremblay@acelf.ca).